UFAP
UNSa Justice

CP ORLEANS-SARAN

Il n'y a que les cons qui ne changent pas d'avis !

Saran, le 24 novembre 2026

Depuis des années, le syndicat patronal local a pour habitude de dire des inepties avec un tel aplomb qu'on pourrait croire que ce sont des vérités. Cependant, le temps révèle leur nature.

Il y a quelques temps, pour faire se faire remarquer, il affirmait avec énergie qu'il était anormal, inadmissible et surtout que c'était UN MÉLANGE DES GENRES que le secrétaire local de l'UFAP au CPOS soit également responsable adjoint de la MAH1.

Nous pouvons vous dire que ces syndicalistes ont fourni beaucoup d'efforts auprès du Directeur interrégional de l'époque pour qu'il fasse pression sur la direction locale afin d'évincer le secrétaire local de cette fonction. Mais leur souhait n'a pas été exaucé. **S'ils mettaient dans la défense des droits des personnels toute l'énergie qu'ils investissent dans des actions malveillantes envers les représentants et sympathisants UFAP, les personnels ne subiraient pas des désagréments comme l'organisation de service qu'ils leur ont foutus dans les dents en 2022.**

Lorsque des adhérents UFAP étaient en poste sur la MAH1 et qu'ils venaient dans le bureau des responsables du bâtiment pour une quelconque motivation, le syndicat patronal local s'émoustillait pour dénoncer auprès de la direction locale une réunion syndicale déguisée. Et si par bonheur, vous étiez un membre de la hiérarchie, comme une ancienne DLRP, il prenait les crayons de couleur pour écrire que l'officier passait son temps dans le bureau UFAP qu'à son poste.

Le syndicat patronal local s'est offusqué pendant des années au sujet de la formation sur le temps de travail. Pour ses « penseurs » la formation sur le temps de travail est une double position administrative. Et il est inadmissible pour eux, qu'un agent quitte la détention pour aller se former puis reprendre son poste. Soit on était en formation, soit on était en poste.

Rappelons que la formation sur le temps de travail a pour bénéfices d'éviter les rappels, de permettre aux personnels de maintenir et augmenter leurs compétences tout en maintenant un effectif journalier convenable.

Comme il n'y a que les cons qui ne changent pas d'avis, que constatons-nous ?

D'abord, des représentants de cette organisation venaient en instance ou en réunion alors qu'ils étaient en service. Ensuite qu'un gradé, qui était responsable de deux services dont la charge de travail n'est pas des moindres, était un fidèle compagnon de balade du secrétaire local des patronaux. Et puis, depuis quelques



semaines, il est convenablement remplacé par un officier, responsable d'un bâtiment surpeuplé, qui en uniforme, arpente le CPOS avec son leader pour battre campagne. **Quid de la double position administrative !** Si on veut exercer son mandat syndical…**Que doit-on faire ?**

Nous voyons des regroupements de patronaux dans des bureaux sur les temps de service, notamment des officiers, dont certains quittent leur bâtiment, Selon leur analyse pointue évoquée précédemment, n'est-ce pas un rassemblement qu'il nommait « réunion syndicale déguisée » ? **Auraient-ils changé d'avis ? La lumière s'est-elle allumée à tous les étages ?**

C'est beaucoup plus aisé de dénoncer avec fermeté en instance un officier qui porte un gilet sans plaque parce qu'il n'est pas carté chez nous, d'écrire sur un gradé qui part en mission en ne respectant pas les préconisations médicales du médecin de prévention parce qu'il a rendu sa carte, de s'émouvoir des avantages indus lorsqu'il ne s'agit pas de ses ouailles que de fustiger ce dont les siens bénéficient depuis des années, que de s'offusquer sur les dépassements du cadre de ses poulains !

Vous comprenez donc bien que cette organisation syndicale ait une certaine aisance à l'OUVRIR sans réfléchir pour SE PLAINDRE quand il s'agit de l'UFAP UNSa Justice.
Sommes-nous leur fantasme ou leur phobie ?

Cependant, **l'UFAP UNSa Justice du CPOS** salue tout de même l'évolution intellectuelle du syndicat patronal local sur les questions de la double casquette et de la double position administrative. Cela nous permettra d'avancer sur des thématiques essentielles aux personnels.

Nonobstant cela, **l'UFAP UNSa Justice du CPOS** rappelle à la direction locale qu'elle était prompte à dégager une militante FO de son poste pour ne pas laisser l'officier de la MAH2 seul avec un bâtiment surpeuplé et une carence de gradés. Et là, elle est entrain de dormir quand cette capitaine est laissée seule pendant les tournées syndicales du responsable du bâtiment.

Le bureau local UFAP UNSa Justice exige de la direction locale qu'elle cesse la politique de l'autruche ainsi que les contournements politiciens lorsqu'il s'agit des sournoiseries de ses partenaires.

Joseph PITA MUKUNA

